

Cour d'Appel d'Orléans

Orléans, 6 novembre 2014

Christiane Taubira a rehaussé par sa présence le prestige de l'audience solennelle d'installation de François Pion en qualité de Premier Président de la Cour d'appel d'Orléans ce 6 novembre 2014, les hautes autorités locales, au premier rang desquelles Jean-Pierre Sueur Sénateur du Loiret et Michel Jau Préfet de la région Centre et du Loiret, assistaient également à la cérémonie au cours de laquelle le Doyen des Présidents de Chambre Alain Rafféjeaud a prononcé le discours d'usage pour souhaiter la bienvenue au nouveau Premier Président et rendre un hommage appuyé à Martine Comte qui a fait valoir ses droits à la retraite cet été après avoir mis ses compétences professionnelles et humaines au service de la Justice. Martine Ceccaldi, Procureur général, a également salué les qualités de Martine Comte qui s'est toujours attachée « à promouvoir la Justice pour mieux préserver sa place dans une société démocratique ».

Pour Madame le Chef du Parquet général orléanais, quelques « chantiers » sont prioritaires : lutter contre la récidive, développer les nouvelles technologies, rationaliser l'implantation immobilière des juridictions et mettre en œuvre les réformes induites par les réflexions sur la justice du XXI^{ème} siècle. Pour conclure sa brillante intervention elle s'est réjouie de relever ces défis avec celui avec lequel elle partage désormais l'autorité dyarchique car elle sait que François Pion est également « animé par la volonté de rendre une Justice de qualité et d'améliorer le lien de confiance entre l'institution judiciaire et les citoyens ».

Enfin, le nouveau Premier Président a esquissé les grandes lignes de sa mission face à « une Justice en mouvement » : améliorer la prise en charge des victimes, renforcer les modes alternatifs de règlement des conflits, faciliter l'accès à la Justice, moderniser les Conseils de Prud'hommes, renforcer le réseau des Maisons de Justice et du Droit ainsi que le rôle des Conseils départementaux d'accès au droit. Il a conclu son propos en comparant les Magistrats de France à « des artisans d'une confiance renouvelée dans la justice du XXI^{ème} siècle ».

Jean-René Tancrède

Rendre une justice de qualité

par Martine Ceccaldi

Une fois encore vous voilà fidèles au rendez-vous que vous donne notre Cour d'Appel. Magistrats et fonctionnaires sont d'autant plus sensibles à votre présence que l'installation d'un nouveau Premier Président est un moment rare et solennel.

Je tiens donc à vous remercier pour votre présence et le respect que vous portez à cette cérémonie, et à la personne qu'elle concerne.

Madame le Garde des Sceaux,

C'est la seconde fois, à quelques mois d'intervalles, que vous nous faites l'honneur de votre présence à Orléans.

La Cour d'appel d'Orléans est infiniment sensible à votre présence qui témoigne de la considération et du soutien que vous accordez à notre cour, et en premier lieu à celui qui, aujourd'hui, la rejoint après avoir été un de vos très proches collaborateurs.

Monsieur le Premier Président François Pion, vous succédez à la première présidente Martine Comte. Gestionnaire avertie, rompue aux concepts de la gestion budgétaire, et aux finesses de la gestion des ressources humaines, Martine Comte a mis ses compétences professionnelles et humaines au service de la Cour d'appel d'Orléans et de l'ensemble des juridictions de son ressort.

Il convient de saluer sa participation remarquée aux travaux de réflexion sur la Justice du XXI^{ème}, que vous avez lancés, Madame la Ministre. Vous vous êtes d'ailleurs appuyée sur la richesse de ces travaux, pour rendre récemment les premiers arbitrages.

Dans le cadre de cette œuvre de réflexion nationale, Martine Comte a largement témoigné des valeurs qui l'animaient en tant que Magistrat et Chef de juridiction, toujours désireuse promouvoir, pour mieux préserver la place de cette institution dans une société démocratique, une Justice



Martine Ceccaldi

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.55

forte, indépendante et impartiale, de qualité, compréhensible, accessible et à l'écoute de tous.

C'est avec cette même philosophie, ces mêmes valeurs, que nous avons pendant deux ans dirigé ensemble la Cour d'appel et son ressort, dans le respect des nos attributions respectives.

Nous exprimons à nouveau à Martine Comte notre reconnaissance et lui adressons nos vœux de pleine réussite et de totale satisfaction dans les activités qu'elle aura à cœur de poursuivre, même à la retraite, dans l'intérêt du service public de la Justice auquel elle est tant attachée.

Monsieur le Premier Président François Pion, au nom de l'ensemble du Parquet général et des Parquets du ressort, je vous souhaite la bienvenue dans cette Cour que vous connaissez déjà pour y avoir accompagné Madame le Garde des Sceaux en novembre 2013 et pour y être présent depuis le mois de septembre. La Cour et son ressort

représentent un territoire relativement vaste avec par endroits des densités importantes de population, mais bien équilibrée et à taille humaine. Une activité économique soutenue, bien qu'inégale suivant les départements, génère un important contentieux civil commercial et social.

Sur un plan plus spécifiquement pénal, ce ressort constitue un axe de circulation nord-sud très fréquenté, et malheureusement particulièrement impacté par les vagues de cambriolages et les trafics de stupéfiants. Cette réalité prend une acuité toute particulière sur Orléans au regard de l'enracinement fort de ces trafics et de leur importance.

François Pion, nous nous connaissons déjà depuis de nombreuses années et nous avons eu l'occasion de travailler ensemble à maintes reprises. Je suis ainsi très heureuse de votre nomination à Orléans en qualité de Premier Président.

Vous arrivez de l'Inspection Générale des Services Judiciaires, après avoir été directeur adjoint de cabinet de Madame la Garde des Sceaux.

Votre carrière est riche et diversifiée puisque vous avez, en permanence, alterné l'exercice de fonctions :

- au Siègre en qualité de Juge et de Président de TGI
- et à l'administration centrale du Ministère de la Justice où vous avez exercé successivement les fonctions de MACJ, et de sous-directeur des greffes.

- Si pendant deux années (entre 2007 et 2009), vous êtes nommé substitut général à Paris, c'est pour (déjà) succéder à Martine Comte à la tête du Service Administratif Régional de la Cour d'appel.

Possédant des connaissances juridiques très étendues, des qualités humaines reconnues, ainsi qu'une riche expérience juridictionnelle et administrative, vous avez toujours assumé vos différentes fonctions avec compétence, et une grande autorité naturelle qui vous ont valu la confiance et la reconnaissance de vos collègues, des fonctionnaires et des auxiliaires de justice, comme en témoignent aujourd'hui la présence de certains d'entre eux.

Vous mettrez désormais ces qualités professionnelles et humaines au service de la Cour d'appel d'Orléans.

Je sais que nous partageons la même vision du fonctionnement de notre institution et que c'est avec une réelle complémentarité que nous allons administrer cette Cour.

Notre qualité commune de Magistrats et de Chefs de Cour nous permettra de mener ces responsabilités ensemble avec pour objectif partagé de toujours améliorer le fonctionnement de la justice sur l'ensemble de la Cour d'appel, dans le cadre d'une dyarchie harmonieuse, franche et constructive, comme le laissent présager nos premiers contacts.

La dyarchie ou la gestion conjointe des juridictions par le Siègre et le Parquet, spécificité de l'institution judiciaire en France, ne se limite pas au domaine budgétaire ou de pure gestion administrative.

En effet, reprenant l'avis sur la gestion dyarchique développé par André Ride alors Président de la conférence des Procureurs généraux l'on peut dire : *« En terme de cohérence d'action, la dyarchie, parce qu'elle associe étroitement les deux Chefs de Cour ou les deux Chefs de juridiction, donne à leur démarche unique une force d'autant plus grande pour mobiliser l'énergie dans les greffes, représenter l'Autorité judiciaire vis-à-vis de leurs interlocuteurs extérieurs et créer la dynamique d'une véritable politique de juridiction. »*

Autant en effet il faut préserver l'indépendance du Magistrat dans sa décision de nature juridictionnelle, autant il faut tendre, à l'échelon de la juridiction, vers un fonctionnement plus intégré, qui prenne en compte l'ensemble des données pour y apporter une réponse globale. Le double regard que permet la dyarchie est, dans cette démarche, un atout précieux. La gestion dyarchique des juridictions, loin de nuire à l'indépendance de la justice, apparaît au contraire comme un moyen efficace pour que le service public de la justice remplisse au mieux la mission qui lui est confiée, dans l'intérêt des citoyens au nom desquels la justice est rendue ».

Cette conception dynamique de la dyarchie, dans le respect des compétences de chacun, sera de nature à nous permettre de :

- conduire la gestion administrative et budgétaire du ressort de la Cour, avec l'aide d'un Service Administratif Régional sur la compétence technique et l'investissement professionnel total, vous pourrez toujours compter.

- et de mener à bien des chantiers administratifs mais également de politique judiciaire, au sein de votre juridiction d'appel mais également sur tout le ressort, une Cour d'appel devant toujours impulser et coordonner des actions, animer les réflexions, favoriser et permettre des rencontres et échanges... Ensemble, nous aurons à faire face à de très nombreux chantiers.

1) Et parmi eux, figure tout d'abord la lutte contre la récidive.

Ce sujet est au cœur de l'actualité régionale avec l'ouverture récente du nouveau centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, comme de l'actualité nationale avec le vote, cet été, de la réforme pénale.

Madame la Ministre vous avez vous-même inauguré ce nouveau centre pénitentiaire d'Orléans-Saran le 25 juillet dernier.

L'ouverture de ce nouveau centre pénitentiaire est une véritable opportunité pour modifier nos habitudes de travail, développer nos partenariats et insuffler une nouvelle politique d'exécution et d'application des peines, en particulier dans le cadre des Conférences Régionales d'aménagement des peines, qui sont à la fois des instances de réflexion et de proposition.

Ces mêmes conférences régionales d'aménagement des peines nous permettront de mettre en œuvre la réforme pénale adoptée par le Parlement le 17 juillet dernier.

Cette réforme pénale a notamment pour objectifs :

- d'individualiser davantage les peines prononcées
- de « construire un temps de prison utile » et d'éviter les sorties « sèches » des détenus,
- de favoriser une nouvelle peine en milieu ouvert : la contrainte pénale, avec un contrôle et un suivi renforcés en milieu extérieur, comme alternative à la prison.

- de favoriser une meilleure prise en charge des victimes, objectif trop souvent passé inaperçu.

François Pion, *« il nous appartiendra de décliner cette nouvelle réforme pénale sur l'ensemble du ressort de la Cour d'appel, dans les meilleurs délais et de la manière la plus harmonisée possible, en sollicitant le concours constructif de tous qui œuvrent en cette matière ».*

2) Il nous appartiendra, également, de poursuivre le développement des nouvelles technologies

... au civil comme au pénal, en étroite concertation avec les représentants des professions judiciaires. Madame la Ministre, vous avez déjà pu prendre

la mesure, lors de votre venue à la Cour d'appel d'Orléans en novembre 2013, de la forte mobilisation de l'ensemble du ressort de cette Cour dans le processus majeur de modernisation que connaît notre système judiciaire français.

Ce dernier a recours de plus en plus aux nouvelles technologies pour répondre à des objectifs de gestion fonctionnelle des juridictions, et des objectifs de qualité dans l'administration de la Justice.

Certains chantiers, déjà largement avancés, concernent plus directement le Parquet, avec notamment la poursuite de la dématérialisation de nos échanges avec les tribunaux de commerce, les notaires, les Huissiers...

Mais ensemble, François Pion, nous devons également œuvrer pour une dématérialisation de nos échanges avec le Service Administratif Régional (SAR), avec l'administration pénitentiaire, et en particulier avec le nouveau centre pénitentiaire Orléans-Saran, et avec les avocats notamment en matière pénale car sous l'impulsion de vos prédécesseurs la communication électronique en matière civile s'est développée.

Nous nous préparerons en outre à accueillir le déploiement de Cassiopée à la Cour d'appel d'Orléans, retenue comme site expérimental et nous appellerons de nos vœux une mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de la signature électronique suite au déploiement dans les juridictions des cartes agents...

3) Autre chantier devant nous: la rationalisation de l'implantation immobilière de nos juridictions Je pense notamment au Tribunal d'Instance de Tours, pour lequel une opportunité immobilière semble s'offrir à nous ;

4) Enfin, Monsieur le Premier Président, il nous faudra mettre en œuvre des réformes induites par les réflexions sur la Justice du XXI^{ème} siècle, et, Madame la Garde des Sceaux je dois vous faire une confidence tous les PR du ressort sont à l'expérimentation des projets relatifs à l'assistance des Magistrats. (...)

Monsieur le Premier Président je sais que nous sommes tous les deux animés par la volonté commune de rendre une justice de qualité et d'améliorer le lien de confiance entre l'institution judiciaire et les citoyens. C'est ainsi avec confiance que je vous accueille dans notre Cour pour œuvrer au service des justiciables.



François Pion, Michel Jau et Jean-Pierre Sueur

Le métier de Magistrat

par François Pion

Madame la Ministre, c'est un honneur et un plaisir de vous accueillir à cette audience solennelle de la Cour d'appel.

Vous êtes ici, chez vous, comme dans toutes les juridictions de France, en votre qualité de Garde des Sceaux.

Mais vous pourriez y prétendre aussi par l'attention renouvelée que vous portez à notre juridiction et par cette volonté, jamais découragée, de nous accompagner dans nos projets. (...)

Au moment où je suis installé dans ces fonctions de Premier Président, je rejoins, ainsi et d'abord, la communauté de travail des Magistrats, Juges, conseillers, assesseurs, désignés ou élus, et des fonctionnaires de justice, de la Cour d'appel, des tribunaux de grande instance et d'instance, des tribunaux de commerce et des Conseils de Prud'hommes chargés de rendre la justice dans ce ressort.

Rendre la justice : nous voilà, en trois mots, au cœur du contrat qui lie les Juges à leurs concitoyens et au cœur du métier de Magistrat. Selon que nous la rendons ou pas, que nous la rendons sévèrement ou avec indulgence, à chaque fois, nos décisions font écho au cœur même du contrat social.

Il le consolide ou le fragilise en ce que la réponse judiciaire est adaptée ou non, en ce que la réponse judiciaire est ressentie comme juste ou non.

Ainsi la confiance en la Justice ne se décrète pas. Longtemps, nous avons bénéficié de la confiance de nos concitoyens du seul fait que nous étions une de ces institutions d'autorité qu'ils se sont donnés à eux mêmes pour leur tranquillité⁽¹⁾.

Une consécration régalienne, l'obéissance à la loi, l'observance des règles de procédure, concouraient et suffisaient à maintenir une confiance objective et subjective.

L'argument de la légalité a perdu de son autorité :

- par l'effet d'une réelle inflation législative,
- par des standards constitutionnels et européens qui remettent en cause notre procédure pénale et modifient les équilibres de nos organisations judiciaires :

Les débats qui se sont tenus dans les groupes de travail que vous avez confiés, Madame la Ministre, aux Procureurs généraux Nadal et Baume relatifs à la place de la défense pendant la garde à vue, ou encore le rôle et la place des Parquets, en témoignent.

Enfin, le respect des procédures n'est plus depuis longtemps un argument de légitimité puisqu'il n'est pas non plus un rempart contre nos erreurs de Jugement⁽²⁾.

Dans le même temps, l'office du Juge a beaucoup évolué au cours des vingt dernières années.

Les espaces juridictionnels qui s'ouvrent, devant chacun des Magistrats du Siège - par la saisine d'une affaire civile ou pénale - et qui s'achèvent - par la décision rendue -, se sont multipliés et ont changé de nature.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les compétences de plus en plus étendues du Juge des libertés et de la détention, caractéristique de la place qu'occupe aujourd'hui l'office de protection du Juge.

Ces espaces juridictionnels sont ancrés au cœur des réalités de notre société.

Ainsi la somme de nos Jugements et de nos



François Pion

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

arrêts rendus en matière pénale, en matière d'assistance éducative ou encore de crédits à la consommation, et naturellement je pourrais multiplier les exemples, fait non seulement une jurisprudence mais participe à rendre effective la politique pénale déterminée par le Gouvernement et déclinée par le Parquet, la politique de prise en charge des mineurs en danger ou encore la protection des consommateurs.

L'espace juridictionnel est aussi un espace d'expression des politiques publiques auquel le Juge concourt, qu'il le veuille ou non.

Aussi le Juge est confronté lui aussi à cette tension de l'ordre démocratique que décrit la sociologue Dominique Schnapper⁽³⁾.

Cette tension qui résulte de ce que le citoyen entend soumettre à sa critique toute institution et à tout Juge par lui-même, ce qui le conduit à ne plus savoir à qui faire confiance, alors même qu'il est plus que jamais tributaire des connaissances des autres compte tenu de la complexité des évolutions scientifiques et techniques qui le prive d'une connaissance personnelle.

A cette crise de confiance que connaissent les institutions d'autorité, à cette interpellation critique faite au Juge comme à tous les responsables de la Cité, s'ajoutent parfois les conséquences d'un espace juridictionnel dédaigné par les acteurs chargés de le faire vivre :

- par la défense lorsqu'elle porte le procès sur les marches des palais pour mieux éviter la confrontation judiciaire,
- par le Parquet lorsque sa vigilance se laisse tromper sur la qualité des procédures,

Mais enfin et surtout, par le Juge lui-même, lorsque la lassitude le détourne des devoirs de sa charge.

Il nous faut accepter que la confiance dans la Justice s'établisse désormais sur d'autres fondements.

Est ce qu'une loi détaillée et précise, et renouvelée régulièrement, ne répond pas davantage à un impératif d'efficacité dans une société où le temps de maturation de la jurisprudence est désormais vécu comme un temps d'insécurité juridique.

Est ce que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui renforce les garanties données aux individus contre la violence, fut elle légitime, des Etats, ne contribue pas précisément à revivifier

le contrat social en favorisant l'adhésion du corps social à l'ordre nécessaire.

En rappelant que le droit à un procès équitable occupe une place éminente dans une société démocratique, la Cour européenne des droits de l'homme nous montre le chemin :

- l'espace juridictionnel confié à chaque Magistrat est un espace de résolution des conflits, à nul autre pareil, qui participe du fonctionnement même de la vie démocratique,

- seul un Juge indépendant, impartial et compétent est le garant et le gardien d'un procès équitable et il en va, de l'existence ou non, d'un État de droit.

Revivifier le pacte de confiance avec nos concitoyens ce doit être pour nous, Magistrats du Siège et du Parquet, avec vous, Madame la Ministre, une œuvre commune.

Notre Justice, est une Justice rendue par des femmes et des hommes, c'est à dire une justice qui empruntent ses qualités au Juge à qui elle est confiée.

C'est en restant acteur de la démarche déontologique que nous travaillons à ce pacte de confiance.

Pour le dire avec les mots de Georges Bernanos, « ce n'est pas la règle qui nous garde, mais nous qui gardons la règle ».

- « Comment demeurer à son meilleur niveau de compétence dans un contexte où les normes sont en perpétuelle mutation ? »

- « Comment respecter le devoir éthique d'écoute du justiciable quand dominent des impératifs quantitatifs ? »

Tant il est vrai que l'on est le Juge de celui que l'on juge mais aussi de ceux qui attendent d'être jugés.

- « Comment concilier une obligation nécessaire de réserve et être un citoyen de plein exercice ? »

Le Premier Président Dominique Charvet - dont je voudrais ici évoquer la mémoire - faisait cette réflexion⁽⁴⁾ qu'en répondant à ces questions nous faisons précisément les pas qui conduisent à une confiance renouvelée entre nos concitoyens et l'institution de la justice.

« Nous avouons, il est vrai et nous voudrions pouvoir le dissimuler, que le service public devient tous les jours plus difficile, mais nous ne croyons pas qu'il puisse jamais devenir impossible à l'homme de bien... » écrivait déjà, en 1706, l'avocat général d'Aguesseau⁽⁵⁾. (...)

C'est une justice gardée que la justice sur le ressort de la Cour d'appel d'Orléans.

Mais ce doit être aussi une Justice en mouvement, c'est à dire une justice qui doit s'adapter aux profondes évolutions de la société. L'ambition que vous portez, Madame la Ministre, dans le cadre de la Justice du 21^{ème} siècle, est précisément de contribuer à développer et renforcer cette confiance de nos concitoyens dans leur justice en rendant celle-ci plus proche, plus efficace et plus protectrice.

J'évoque trois propositions parmi toutes celles que vous avez présentées, qui s'inscrivent d'ores et déjà dans l'action ou les projets des juridictions de la Cour d'appel :

1) Tout d'abord améliorer la prise en charge des victimes. Les juridictions ont d'ores et déjà entamé sous l'égide de Martine Comte et sous la votre, Madame le Procureur général, des démarches de grande qualité. Ainsi les tribunaux de Tours et de Blois ont mis en place des Bureaux d'Aide aux Victimes qui connaissent un grand succès, avec la volonté d'une prise en charge globale de la victime qui est accompagnée non seulement avant le procès mais également après, pour lui permettre d'obtenir une exécution effective de la décision c'est à dire le plus souvent le recouvrement des dommages et intérêts qui lui sont alloués. Nous poursuivrons ces efforts parce qu'au fond, seule une décision de justice effectivement exécutée est une décision utile et pertinente.

2) En second lieu, il faut aussi renforcer les autres modes de règlement des conflits et assurer le développement d'un véritable espace de conciliation et de médiation, à l'ombre du Juge. Au delà des enjeux autour d'un espace juridictionnel saturé par le nombre des affaires, il convient de reconsidérer notre conception du vivre ensemble. Il faut permettre à ce citoyen démocratique,

individu libre et égal, éduqué, mais aussi individualiste, isolé, compétitif, qui exige de la Justice qu'il rende en permanence compatibles les libertés et égalités dont il dispose avec celles de ses frères humains, d'être davantage acteur de ses droits dans le cadre de la justice civile.

Nous sommes convenus avec les présidents des tribunaux de grande instance de consacrer nos efforts sur l'année 2015 à renforcer la qualité du service de la justice rendu en matière familiale. Nous disposons, à cet égard, de réelles marges de progression. Dans ce cadre, nous travaillerons à renforcer la place de la conciliation et de la médiation. Le travail que les Barreaux ont mené sur la procédure participative, le développement de l'analyse de la jurisprudence des Chambres de la Cour d'appel par l'université sont autant d'outils qu'il convient de développer et qui doivent permettre de construire un espace efficient de travail.

3) En troisième lieu, il faut faciliter l'accès à la Justice. La direction des services judiciaires a lancé l'expérimentation du Service d'Accueil Unique de Justice qui permettra aux justiciables faire les démarches près de chez lui quelque soit le lieu du contentieux.

Nous nous préparons à cet échéance. Ce Palais de Justice d'Orléans regroupe 5 juridictions : la Cour d'appel, le Tribunal de Grande Instance, le tribunal d'instance, le conseil des Prud'hommes et le tribunal de commerce. Il convient de poursuivre le travail autour de l'accueil unique qui a été mis en place vers un guichet unique de greffe qui permettra aux justiciables de faire toutes les démarches à l'accueil de la Juridiction. Dans le même temps nous allons développer un service personnalisé pour les professionnels de la Justice et notamment les membres du Barreau dans la poursuite de nos travaux sur la dématérialisation.

Je l'évoque, ici, parce que ce travail de longue haleine, va aussi demander une réorganisation des espaces d'accueil et donc des travaux immobiliers. Je souhaite donner à Monsieur le Directeur des Services judiciaires qui nous fait l'honneur de sa présence l'envie de nous aider, dès maintenant,

4) Enfin, il convient de moderniser les Conseils des Prud'hommes, j'en dis un mot, Madame la Ministre, puisque vous présiderez, avec le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, tout à l'heure, une séance de travail avec des conseillers et des fonctionnaires des Conseils de Prud'hommes autour du rapport de Monsieur Lacabarats, Président de Chambre honoraire de la Cour de cassation.

Mais la Justice du 21^{ème} siècle, c'est aussi renforcer l'aide à nos concitoyens les plus fragiles en renforçant le réseau des Maisons de Justice et du Droit et le rôle des Conseils départementaux d'accès au droit, c'est rendre la Justice plus accessible aux citoyens, aux élus à travers l'expérimentation des Conseils de juridiction et le renforcement du Conseil national de l'aide juridique, c'est simplifier les procédures, renforcer l'équipe autour du Juge...

La période est difficile, mais si riche en évolution et si riche en possible.

Vous apportez les pierres, Madame la Ministre. Mais nous sommes le ciment. Et nous sommes, ensemble, les artisans d'une confiance renouvelée dans la Justice du 21^{ème} siècle. (...)

2014-632

1. Audience solennelle Marseille 2011.
2. Audience solennelle Marseille 2011 - Colloque sur la Justice du 21^{ème} siècle.
3. Dominique Schnapper, directrice d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales - membre du Conseil constitutionnel entre 2001 et 2010 - Leçon inaugurale, rencontres de Pétrarque 2012.
4. Revue Esprit - Novembre 2009 - La déontologie des Magistrats, un nouveau pacte pour la justice.
5. VIII^{ème} Mercuriale. L'homme public ou l'attachement du Magistrat au service public.

Serge Grouard, Jean-Pierre Sueur, François Pion, Christiane Taubira, Valérie Corre, Martine Ceccaldi et Michel Jau



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35